



Axe n° 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche action n°5.4

Diagnostiques pour la réduction de la vulnérabilité des bâtiments sur les territoires des communautés de communes Perche Emeraude et du Gesnois Bilurien

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Perche Emeraude et communauté de communes du Gesnois Bilurien

Partenaires associés : Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe, Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe, communes concernées

Montant estimatif de l'action : 73 200 € TTC (CC Perche Emeraude) + 72 000 TTC (CC Gesnois Bilurien) soit au total 145 200 € TTC

Intitulé et objectif de l'action :

Réduction de la réduction de la vulnérabilité des bâtiments sur les territoires des communautés de communes Perche Emeraude et du Gesnois Bilurien

Objectif : Réduire les dommages en cas d'inondation et augmenter la résilience après un évènement

Lien avec la SLGRI :

Objectif 3 : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable.

Disposition n°8 : Identifier et mettre en œuvre des mesures ciblées de réduction de la vulnérabilité

Description de l'action :

Cette action a été définie suite à des inondations, parfois multiples, survenues en 2024 dans le cadre d'évènements pluvieux (fortes pluies sur des durées courtes), ayant engendré des débordements de cours d'eau.

Ce projet de réduction de la vulnérabilité consiste à :

- Réduire les dommages en cas de crue,
- Augmenter la résilience après un évènement.

Pour cela, chaque enjeu inondable est étudié pour adapter le bâti au risque inondation. Les actions potentielles peuvent consister en la mise en place de batardeaux aux remplacements de cloisons avec des matériaux hydrophobes.

Cette action comprend deux grandes étapes :

- Informer les propriétaires des habitations recensées en zone à risque. Leur expliquer l'objectif d'une telle action (analyse des vulnérabilités, possibilité de financement pour des travaux).
- Passer par un prestataire extérieur pour mener les diagnostics prévus.

Pour la réduction de la vulnérabilité de l'existant, on distingue usuellement deux familles de stratégie : « résister » ou « céder » à l'inondation. La stratégie « résister » est généralement mise en place pour les inondations sur de faibles hauteurs (de 0,5 à 1 m maximum) et pour des durées de submersion courtes. Les deux stratégies peuvent aussi se combiner avec un objectif de résister à une crue moyenne et céder pour une crue supérieure.

Sur les territoires cités précédemment, environ 120 bâtiments ont été concernés par des inondations en 2024 (principalement débordement de cours d'eau et ruissellement). Une soixantaine de bâtiments impactés sur chaque communauté de communes.

Parmi ces bâtiments, il y a 2 entreprises et 3 bâtiments publics. Le reste correspond à des habitations. L'objectif est de réaliser des diagnostics sur un maximum de bâtiments parmi les 120 identifiés.

Sont concernés :

- Les bâtiments situés en zone PPRI (PPRI de la Ferté-Bernard ou PPRI de la vallée de l'Huisne) ;
- Les bâtiments ayant été inondés et situés hors zone PPRI à condition de prouver le caractère inondable du bien (rapport d'expertise, photographies, laisse de crue...);

Territoire concerné :

Pour la CC Perche émeraude : communes concernées par le périmètre PAPI en particulier les communes de Cherré-Au, Cormes, Tuffé Val de la Chéronne, St Aubin des Coudrais, La Ferté Bernard et Beillé.

Pour la CC du Gesnois Bilurien : toutes les communes concernées par le périmètre du PAPI.

Modalités de mise en œuvre :

- *Maître d'ouvrage de l'action* : Communauté de Communes Perche émeraude + Communauté de communes du Gesnois Bilurien ;
- *Le cas échéant, concertation préalable mise en œuvre pour la définition de l'action* : Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe, Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe, communes concernées,
- *Modalités de pilotage, de concertation, de suivi, etc.* :
 - Désignation d'un prestataire pour mettre en place ce projet et la réalisation des diagnostics
 - Création d'un comité de pilotage pour la définition du projet et le suivi
- *Opérations de communication consacrées à cette action* : information des riverains concernés dans un premier temps pour faire les diagnostics, dans un second temps pour que les diagnostics aboutissent à des travaux

Échéancier prévisionnel :

- Lancement du marché : 6 mois (2025)
- Réalisation des diagnostics : 2 ans 1/2

Plan de financement

TOTAL 145 200 € TTC

- Réalisation des diagnostics + phase de communication : 145 200 € TTC

Financement : 50 % Maître d'ouvrage, soit 72 600 € TTC (36 600 € TTC pour la CC Perche Emeraude et 36 000 € TTC pour la CC Gesnois Bilurien) et 50 % Etat (FPRNM), soit 72 600 € TTC

Indicateur de suivi/réussite

- Nombre de diagnostics réalisés.